

en exécution à la côte et aux ports maritimes dans la province de la Flandre occidentale ;

Sur la proposition de notre ministre de l'agriculture et des travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Il est créé, sous la dénomination de service spécial de la côte, un service spécial comprenant la côte et les ports de la Flandre occidentale, les canaux maritimes de Heyst à Bruges et de Bruges à Ostende, ainsi que les voies navigables et d'évacuation du bassin de l'Yser.

Art. 2. Ce service sera divisé en arrondissements, districts et cantons.

La direction en sera confiée à un ingénieur en chef ou à un ingénieur principal des ponts et chaussées.

Art. 3. Notre ministre de l'agriculture et des travaux publics réglera la division du dit service et désignera le fonctionnaire qui en aura la direction, de même que le personnel à adjoindre à ce fonctionnaire.

Notre ministre de l'agriculture et des travaux publics (M. LÉON DE BRUYN) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

92. — 31 MARS 1898. — Loi modifiant certaines dispositions du code électoral (1).
(Monit. du 1^{er} avril 1898.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Les modifications ci-après sont apportées aux articles 8, 21, 61, 64, 127, 129, 153 et 252 du code électoral (lois des 12 avril et 28 juin 1894) :

« La date du 1^{er} juin, fixée aux articles 8, 21, paragraphe pénultième, 61, 64, litt. D, 127 et 129, est remplacée par celle du 1^{er} mai ; la date du 15 mai, fixée à l'article 127, est remplacée par celle du 23 avril ; la date du premier dimanche de juillet, fixée

à l'article 153, est remplacée par celle du quatrième dimanche de mai et l'indication de juillet à l'article 252 est remplacée par celle de mai. »

Art. 2. Aux articles 173, alinéa 7, du code électoral, et 28, alinéa 5, de la loi du 12 septembre 1895, les mots « qu'ils n'ont point l'âge requis » sont remplacés par les mots « qu'ils n'ont point, au jour de l'élection, l'âge requis pour voter ».

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, M. F. SCHOLLAERT.)

93. — 31 MARS 1898. — Loi sur les Unions professionnelles (1). (Moniteur du 8 avril 1898.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Les Unions professionnelles

(1) Session de 1899-1890.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du premier projet de loi. Séance du 7 août 1889, p. 1.

Session de 1890-1891.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 19 mars 1891, p. 137.

Session de 1894-1895.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du second projet de loi. Séance du 16 novembre 1894, p. 25.

Session de 1895-1896.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 26 mars 1896, p. 118.

Session de 1896-1897.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances des 12 octobre 1897, p. 2259-2268 ; 13 octobre, p. 2269-2283 ; 14 octobre, p. 2285-2298 ; 15 octobre, p. 2299-2311 ; 19 octobre, p. 2313-2325 ; 20 octobre, p. 2327-2339 ; 21 octobre, p. 2341-2354 ; 22 octobre, p. 2355-2360 et 2362-2370 ; 26 octobre, p. 2372-2384 ; 27 octobre, p. 2385-2399 ; 28 octobre, p. 2401-2410 ; 29 octobre, p. 2417-2432.

Session de 1897-1898.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Texte du projet adopté par la Chambre en première lecture. Séance du 7 décembre 1897, no 27. — Note préliminaire et amendements présentés par le gouvernement. Séance du 19 janvier 1898, no 46. — Nouveaux amendements du gouvernement. Séance du 4 février 1898, no 66.

Annales parlementaires. — Discussion et vote en première lecture. Séances des 18 novembre 1897, p. 65-72 ; 19 novembre, p. 73-87 ; 23 novembre, p. 90-102 ; 24 novem-

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1896-1897.

Documents parlementaires. — Propositions de loi et développements, p. 39. — Rapport de la section centrale, p. 100.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances du 22 mars, p. 991-914 ; du 23 mars, p. 915-929 ; du 25 mars, p. 952-958. — Adoption. Séance du 25 mars, p. 958.

SÉNAT.

Session de 1897-1898.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 29 mars, p. 225 et suiv.